



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement agissant en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

24-31 mars 1999

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.
4. Adoption du rapport de la Commission agissant en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité préparatoire élira, parmi les représentants des États participants un président, un ou plusieurs vice-présidents et tout autre membre qu'il jugera nécessaire.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité préparatoire, au début de la session et après l'élection du Bureau, adoptera l'ordre du jour de cette session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

Les gouvernements, lorsqu'ils ont adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ont recommandé à l'Assemblée générale

d'assurer un suivi régulier de sa mise en oeuvre. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/188, a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin- 2 juillet 1999) chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a également décidé que la Commission sur la population et le développement devrait remplir les fonctions d'organe chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire et être ouverte à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement.

Le Comité préparatoire sera saisi de deux documents pour information : a) le rapport du Secrétaire général sur l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; et b) le rapport du forum international sur l'examen opérationnel du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; et d'un document pour examen : c) le rapport du Secrétaire général pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale comportant des projets de mesures pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/2)

Rapport du Forum international sur l'examen et l'évaluation opérationnels de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/3)

Rapport du Secrétaire général pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale comportant des projets de mesures pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/4)

4. Adoption du rapport de la Commission agissant en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

Le Comité préparatoire présentera à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire un rapport sur ses travaux.
